



Un lieu au service de la communauté et ouvert à tous

Alors que l'Eglise traverse une période difficile entre crise des vocations et désaffection de la pratique, notre paroisse a la chance de vivre depuis quelques années un développement à contre-courant de ce mouvement. Nous le devons au Père Michel Tran qui, depuis 10 ans maintenant, diffuse auprès de toutes et tous son inépuisable dynamisme, sa volonté de faire vivre chacun des 19 clochers de la paroisse (ici aussi on peut aller « aux périphéries ») et son sens de l'accueil. Ce travail de 10 ans a conduit à des églises ouvertes, des municipalités attachées à maintenir cet exceptionnel patrimoine (elles sont, rappelons-le, les propriétaires des églises construites avant 1905) et un nombre croissant de bénévoles au service de la paroisse.

Aujourd'hui il nous faut rénover la maison paroissiale située à Lugny qui est en mauvais état, travaux dont la paroisse seule doit supporter les coûts. L'objectif est de bénéficier d'un lieu de rencontre, d'échange, de prière, d'écoute et de bons moments partagés Et parce que, comme le répète inlassablement le Pape François « L'Eglise est ouverte à tous », notre maison paroissiale sera un lieu d'accueil, de solidarité, de fraternité, ouvert au plus grand nombre.

La première tranche de travaux qui doit débuter dans les prochaines semaines concerne le rez-de-chaussée avec pour double objectif une nécessaire mise aux normes du bâtiment (électricité, plomberie, issues, ...) et une restructuration complète de ce premier niveau qui offrira une grande salle de réunion modulable et des sanitaires adaptés.

Cette première tranche a fait l'objet d'un chiffrage de l'ordre de 70 000 euros à la charge la paroisse dont les seuls revenus sont constitués de dons et dépendent donc de notre générosité. Un immense merci d'avance.



Quel que soit le montant, chaque geste compte !

Réduction fiscale

Votre don vous permettra de bénéficier d'une **réduction d'impôt** égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer. Si vous êtes imposable au titre de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), vous bénéficiez d'une réduction fiscale avantageuse de 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 €.

Il vous sera adressé une attestation de don à votre adresse personnelle ou par mail si vous en avez fait le choix.



Merci

